

Les perceptions sur les causes du chômage et sur ses solutions : le cas de la France

Christine Le Clainche

Centre d'Etudes de l'Emploi,
Ecole Normale Supérieure de
Cachan, Lameta Umr 5474 -
CNRS

Cette étude a bénéficié d'une convention entre le CEE et la Dares. Je remercie ainsi la Dares pour la mise à disposition des données et particulièrement pour son aide, Jérôme Pujol, alors membre du Département des Politiques d'emploi, qui a assuré le suivi de l'enquête et effectué les premiers traitements statistiques. Je remercie également Olivier Biau, Tristan Klein, Dominique Méda, Béatrice Sédillot pour leurs remarques sur des versions antérieures de ce texte ainsi que les rapporteurs pour leurs commentaires.

christine.leclainche@cee-recherche.fr

Cette étude, réalisée à partir d'une enquête effectuée en 2006 pour la Dares sur un échantillon représentatif de la population française, propose une analyse des déterminants des perceptions subjectives des causes du chômage et de leurs solutions. Elle met en regard ces perceptions avec les enseignements des évaluations réalisées sur les causes du chômage et l'efficacité des politiques d'emploi. Nous faisons l'hypothèse qu'une meilleure connaissance des causes et conséquences du chômage peut être un facteur d'amélioration de l'efficacité de la politique de l'emploi. Les délocalisations, la faiblesse de la croissance et le niveau des cotisations à la charge des employeurs sont les principales causes imputées au chômage. La baisse des cotisations à la charge des employeurs et la relance de la consommation apparaissent les deux solutions privilégiées par les individus de l'échantillon. Ces perceptions sur les causes et conséquences du chômage apparaissent globalement cohérentes.

L'analyse relative aux mesures plus spécifiques de la politique d'emploi montre par ailleurs que les individus tendent à sur-interpréter les logiques d'incitation au travail du fait sans doute que celles-ci tendent à s'imposer comme normes dans le débat public. En outre, même si une meilleure connaissance affirmée par les individus des dispositifs de la politique d'emploi va de pair avec un niveau de diplôme et une position sociale plus élevés, la détention d'un haut niveau de diplôme ne garantit pas une meilleure connaissance effective des mécanismes de la politique de l'emploi. Nous le vérifions concernant certains des mécanismes d'indemnisation du chômage.

Mots-clés : Mécanismes du chômage. Politique d'emploi.
Indemnisation du chômage. Revenu minimum.
Perceptions subjectives

La crise financière de 2008 et la forte remontée du chômage au cours de 2009 ont entériné un certain retour des politiques d'emplois en Europe. En France, le plan de mobilisation pour l'emploi d'octobre 2008 a notamment relancé le dispositif de contrats aidés déjà renforcé par le Plan de cohésion sociale (PCS) de 2005. Les contrats aidés non marchands sont en particulier un outil contra-cyclique alors que les contrats aidés du secteur marchand sont d'usage pro-cyclique. Par ailleurs, l'introduction du Revenu de solidarité active (RSA) au 1er juin 2009 en remplacement du Revenu minimum d'insertion (RMI) entend permettre aux bénéficiaires de minima sociaux de réels gains lorsqu'ils retournent en emploi. La création du contrat unique d'insertion au 1er janvier 2010 en remplacement des contrats aidés du PCS participe également du renforcement de l'activation des politiques d'emploi.

En termes de comparaison internationale, la France consacre traditionnellement un niveau intermédiaire de dépenses en termes de politiques de l'emploi, les pays nordiques étant les plus généreux a contrario des pays anglo-saxons et du Japon dont le taux d'effort global en termes de politiques actives et passives rapporté au PIB est faible, si on tient compte des différences de convention (Erhel, 2009, Gautié, 2009). Les dépenses dédiées aux contrats aidés non marchands par rapport aux contrats aidés marchands demeurent toutefois plus élevées que dans la plupart des autres pays européens à l'exception de la Belgique et de l'Irlande (Eurostat, 2003).

Ce « retour » de la politique de l'emploi renforce la pertinence des études sur la perception que les individus ont des causes du chômage et des politiques d'emploi associées. Une connaissance erronée ou insuffisante par la population des causes du chômage et des dispositifs de politiques d'emploi utilisées pour y répondre peut minorer l'efficacité des dispositifs. En effet les politiques actives de l'emploi ciblent certains individus et visent la modification de leurs comportements. En cas de méconnaissance ou de mauvaise compréhension des mesures, les réponses des individus en termes de comportement risquent ainsi de ne pas être celles attendues.

En outre, les préférences, opinions ou perceptions peuvent fournir un objet d'étude intéressant dans la mesure où elles peuvent être un proxy des comportements prévisibles des agents. De nombreux travaux ont été développés sur la redistribution (Fong (2001), Corneo, Grüner (2002), Benabou, Tirole (2006), Sénik (2005), Guillaud (2008), Boarini, Le Clainche (2009) par exemple) sur le travail ou sur l'emploi et la protection de l'emploi notamment (Clark, Oswald (2002), Postel Vinay, Saint Martin (2004), Layard (2005), Algan, Cahuc (2006) Davoine, Méda (2008) par exemple).

Le recueil de ces « préférences » passe par diverses méthodes dont les plus courantes sont les enquêtes d'opinion sur échantillon représentatif. Sur le fond, pour être utiles, les enquêtes doivent de façon primordiale vérifier la connaissance que les individus ont des mécanismes de politiques économiques à l'œuvre. Dans le contexte des politiques d'emploi, les réformes sont régulières. C'est le cas

notamment des règles de l'indemnisation du chômage qui ont connu de nombreuses modifications dans les dernières décennies ; c'est le cas également des différents dispositifs de contrats aidés ciblés sur des populations de caractéristiques données. De telles modifications, si elles interviennent trop fréquemment et qu'elles engendrent des effets de seuil ou des effets d'aubaine, sont susceptibles de limiter l'efficacité des politiques dans la mesure où les agents qu'elles cherchent à cibler ne pourront pas se les approprier.

Par ailleurs, l'analyse des résultats de ces enquêtes impose de prêter une attention particulière aux cibles des mesures adoptées : les mesures de subventions à l'embauche sont-elles mieux connues des cadres, indépendants et chefs d'entreprise que des individus appartenant aux autres catégories socioprofessionnelles ? Celles relatives à l'indemnisation du chômage ou aux incitations à la prise d'emploi sont-elles particulièrement bien connues des chômeurs ?

Au-delà de la connaissance même des dispositifs ou des mécanismes de politiques d'emploi ciblant les individus intéressés, la question de leurs fondements et de leur transmission est également importante : la population connaît-elle les causes du chômage et est-elle en mesure d'appréhender de façon cohérente les réponses que la lutte contre le chômage peut nécessiter ? On peut imaginer que la réponse apportée à cette question explique au moins partiellement la nature des comportements économiques qui seront adoptés a posteriori : si une faible partie de la population a une perception adéquate des causes et des conséquences du chômage, il n'y a guère de raisons pour que les comportements adoptés fournissent des réponses appropriées. L'analyse des catégories d'individus qui comprennent mieux ou moins bien les mécanismes des politiques permettrait peut-être également d'améliorer l'efficacité des politiques.

Dans cette perspective, cet article tente de fournir des indications sur la façon dont sont perçues les politiques d'emploi par les individus présentant des caractéristiques d'âge, de genre, de CSP. Il découle de l'exploitation du module « Opinion sur les politiques d'emploi, le chômage, la formation et le RMI » de l'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français » réalisée par le Credoc en janvier 2006 pour la Direction des statistiques et des études du ministère du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville (DARES), à partir d'un échantillon représentatif de 2005 individus. Cette enquête a notamment interrogé les individus sur les causes du chômage et l'efficacité de différentes mesures récentes de politiques d'emploi. L'intérêt de l'étude tient également à la présence de questions ciblées permettant d'apprécier la connaissance des dispositifs de politiques mises en œuvre.

Cet article est organisé comme suit : de manière à avoir une vue générale des perceptions subjectives des individus en matière de politiques d'emploi, nous analysons d'abord la question de la cohérence entre les opinions sur les causes du chômage et les conséquences en termes de politiques d'emploi (section 1). Une focalisation plus spécifique sur différentes mesures de politiques d'emploi est ensuite adoptée à travers l'étude du degré de connaissance par les individus des

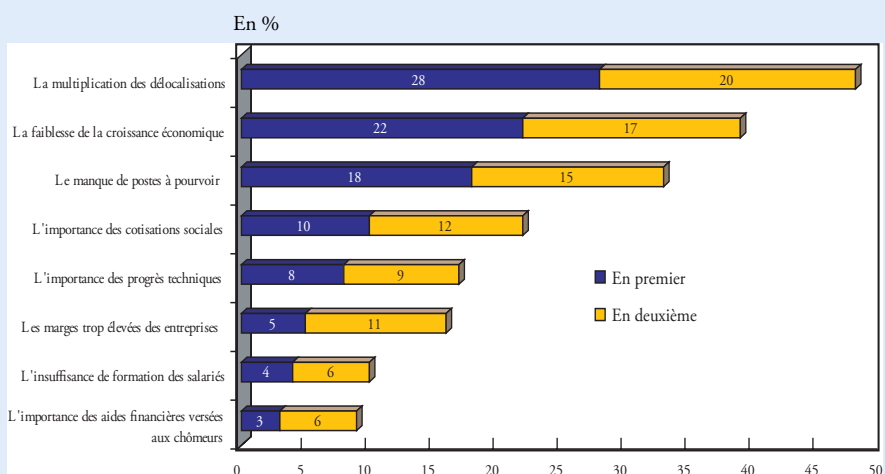
mesures associées aux mécanismes de demande de travail et d'offre de travail. Nous utilisons les questions relatives à la connaissance du plan de cohésion sociale des règles d'indemnisation du chômage ainsi que celles relatives à l'efficacité perçue du RMI (section 2). Enfin nous revenons à ces résultats en les discutant dans la perspective des analyses sur les causes du chômage et l'efficacité des mesures de politiques d'emploi (Section 3)

1. Les causes du chômage et conséquences en termes de politiques de l'emploi : les opinions des Français sont-elles cohérentes ?

Pour évaluer la cohérence des opinions des Français sur les causes du chômage et les conséquences qu'ils en tirent en termes de politiques de l'emploi, deux questions peuvent être exploitées dans l'enquête : la première permet d'identifier les raisons de l'importance du chômage actuel en France, la seconde ce qu'il faudrait faire pour développer l'emploi.

Les statistiques descriptives montrent que la multiplication des délocalisations (28 %), la faiblesse de la croissance économique (22 %) et le manque de postes à pourvoir (18 %) sont les trois raisons les plus citées pour expliquer l'importance du chômage (graphique 1).

Graphique 1 : « Parmi les raisons suivantes, quelles sont, dans l'ordre, les deux qui, selon vous, expliquent le plus l'importance du chômage actuel en France, en premier, en deuxième ? »



Lecture : pour 28 % des personnes interrogées, la première raison du chômage actuel est la multiplication des délocalisations.

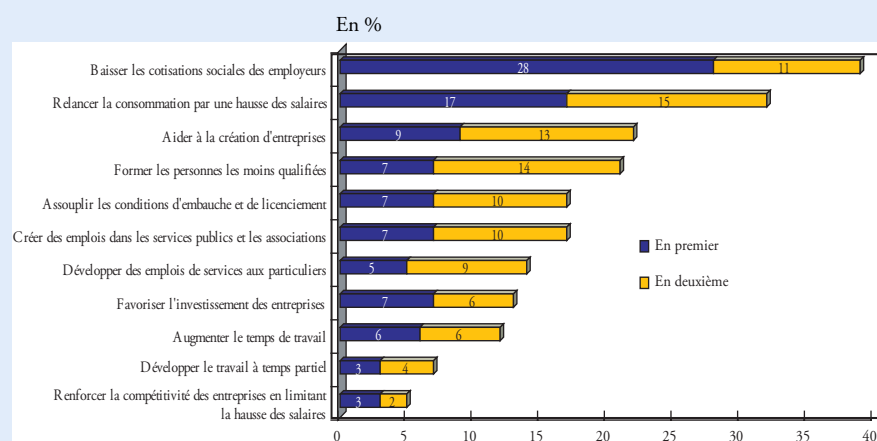
Source : CREDOC-Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », 2006.

Mais ce classement peut s'avérer légèrement différent selon les groupes sociaux. Ainsi si la plupart des catégories d'âge mettent en avant la multiplication des délocalisations, pour les jeunes (18-24 ans), c'est plutôt le manque de postes à pourvoir qui explique le chômage, la multiplication des délocalisations n'arrivant qu'en deuxième position. Il faut également noter que le manque de postes à pourvoir arrive en deuxième position chez les chômeurs.

La faiblesse de la croissance économique est la raison la plus citée par les individus possédant un diplôme du supérieur, les cadres supérieurs, les personnes au foyer, celles dont les revenus mensuels sont élevés (supérieurs à 3 100 €) et les personnes qui habitent Paris ou son agglomération. Il est intéressant de constater que la réponse la moins citée (3 % des cas) est l'importance des aides financières versées aux chômeurs. Les personnes interrogées semblent ne pas croire à un éventuel effet « désincitatif » des aides (voir tableau A1, en annexe).

Pour développer l'emploi, il faut, selon les interviewés, baisser les cotisations sociales des employeurs (28 %) et relancer la consommation par la hausse des salaires (17 %) ¹ (graphique 2). La baisse des cotisations sociales des employeurs retient surtout l'attention des indépendants, cadres supérieurs, des employés, des ouvriers dans une moindre mesure et des 40-59 ans. La relance de la consommation

Graphique 2 : « Parmi les propositions suivantes, quelles sont, dans l'ordre, les deux qui, selon vous, seraient aujourd'hui les plus efficaces pour développer l'emploi dans notre pays ? »



Lecture : pour 28 % des personnes interrogées, la baisse des cotisations sociales des employeurs serait la solution la plus efficace pour développer l'emploi.

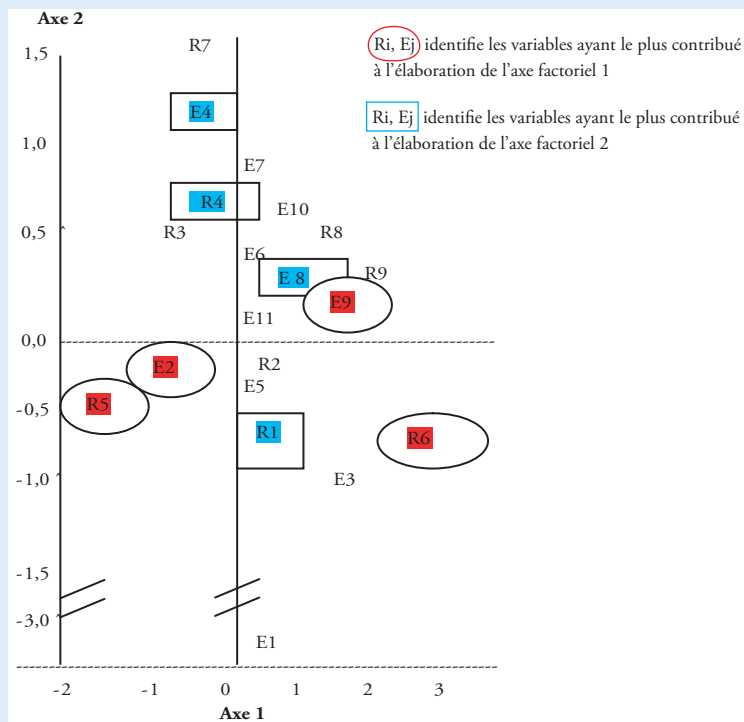
Source : CREDOC-Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », 2006.

1. Notons que l'adoption de contrats aidés à destination des publics en difficulté ne fait pas partie des solutions proposées mais fait l'objet de questions spécifiques.

par une hausse des salaires est plus souvent citée par les professions intermédiaires, les 25-39 ans, les titulaires d'un Bepc (voir en annexe, tableau A2). Une des solutions considérées comme la moins efficace pour développer l'emploi est l'augmentation du temps de travail (6 %). C'est la solution la plus souvent évoquée par les employés et les retraités. Les deux autres plus mauvaises solutions sont : renforcer la compétitivité des entreprises en limitant la hausse des salaires (3 %) et développer le travail à temps partiel (3 %).

Afin de compléter ces premiers résultats, les données ont ensuite été soumises à une analyse des correspondances multiples (ACM) dans laquelle les variables concernant les raisons du chômage et les solutions pour y remédier sont traitées en tant que variables actives. Les variables sociodémographiques (âge, niveau de formation, situation professionnelle, catégorie socioprofessionnelle, revenu mensuel) ont été traitées en tant que variables supplémentaires.

Graphique 3 : Plan factoriel des variables actives : raisons du chômage et solutions pour développer l'emploi



Lecture :

Axe 1 : Causes du chômage/solutions au chômage : mécanisme en termes de demande de travail versus mécanisme en termes d'offre de travail.

Axe 2 : Causes /solutions : mécanismes microéconomique d'offre et de demande versus mécanismes keynésiens.

Les variables actives	
<p>Les raisons proposées pour expliquer l'importance du chômage actuel (Ri):</p> <p>R1 : la faiblesse de la croissance économique</p> <p>R2 : le manque de postes à pourvoir</p> <p>R3 : l'importance des progrès techniques</p> <p>R4 : la multiplication des délocalisations</p> <p>R5 : l'importance des cotisations sociales des employeurs</p> <p>R6 : l'insuffisance de formation des salariés</p> <p>R7 : l'importance des aides financières versées aux chômeurs</p> <p>R8 : les marges trop élevées des entreprises</p> <p>R9 : autre raison</p>	<p>Les solutions proposées pour développer l'emploi (Ej):</p> <p>E1 : renforcer la compétitivité des entreprises en limitant la hausse des salaires</p> <p>E2 : baisser les cotisations sociales des employeurs</p> <p>E3 : favoriser l'investissement dans les entreprises</p> <p>E4 : assouplir les conditions d'embauche et de licenciement</p> <p>E5 : augmenter le temps de travail</p> <p>E6 : relancer la consommation par une hausse des salaires</p> <p>E7 : développer le travail à temps partiel</p> <p>E8 : créer des emplois dans les services publics et les associations</p> <p>E9 : former les personnes les moins qualifiées</p> <p>E10 : aider à la création d'entreprises</p> <p>E11 : développer des emplois de services aux particuliers (assistantes maternelles, aides ménagères,...)</p>

L'analyse est uniquement fondée sur l'interprétation des deux premiers axes (graphique 3).

Le premier facteur (axe 1 : mécanisme en termes de demande de travail versus mécanisme en termes d'offre de travail), qui absorbe près de 7 % de la variance totale du nuage de points, est principalement construit par les modalités se rapportant aux cotisations sociales et à la formation des salariés qui ont les contributions les plus élevées parmi l'ensemble des modalités actives. Il fournit des explications aux causes du chômage formulées en termes microéconomiques et oppose les explications par les mécanismes de demande de travail d'une part et d'offre de travail d'autre part. En effet, à gauche du plan factoriel sont projetées deux modalités : la première explique les raisons du chômage par « l'importance des cotisations sociales des employeurs », la seconde présente la solution pour y remédier « baisser les cotisations sociales des employeurs ».

À droite du plan factoriel, sont projetées deux autres modalités : la modalité expliquant le chômage par « l'insuffisance de formation des salariés », l'autre modalité donnant la solution « former les personnes les moins qualifiées ». Ici, on souhaite agir du côté de l'offre de travail en accroissant le capital humain. Si la

cohérence « raisons/solutions » est obtenue, elle est en effet vraisemblablement largement due à des effets de symétrie dans la formulation des questions.

Le deuxième facteur (axe 2), qui absorbe un peu plus de 6 % de la variance totale du nuage de points, oppose d'une part comme cause au chômage « la multiplication des délocalisations » et comme solution « l'assouplissement des conditions d'embauche et de licenciement » à « la faiblesse de la croissance économique » comme raison au chômage et à « la création d'emplois publics » comme solution.

Cet axe est plus difficilement interprétable que le premier puisqu'il combine analyse microéconomique et analyse macroéconomique. L'explication par la « faiblesse de la croissance » est vraisemblablement celle qui est la plus popularisée dans la mesure où elle se réfère à la conjoncture économique. Il est globalement difficile de trouver un sens à l'opposition révélée par cet axe. On peut considérer néanmoins qu'il oppose des causes et des solutions appréhendées en termes de mécanismes microéconomiques d'offre et de demande à des causes et solutions relevant de mécanismes macroéconomiques plus keynésiens.

La projection de variables supplémentaires sur les axes n'apporte que peu d'informations, notamment pour l'axe 2 dans la mesure où les variables sociodémographiques sont peu dispersées². On note néanmoins pour l'axe 1 que les artisans ou commerçants, les chefs d'entreprise, les cadres supérieurs, les professions libérales considèrent de manière un peu plus discriminante que les causes et solutions au chômage résident dans des mécanismes relevant de la demande de travail.

Ces résultats concernant la projection des axes sont assez cohérents dans la mesure où pour l'axe 1, les plus sensibles aux mécanismes de demande sont a priori les plus concernés tandis que pour l'axe 2 on perçoit que la clarification des opinions est beaucoup moins aisée ; dès lors, il est peu étonnant que les variables sociodémographiques soient peu discriminantes. Pour tenter d'approfondir l'analyse de la cohérence entre les causes du chômage et les solutions approuvées par les individus, nous avons croisé les fréquences des réponses relatives aux causes jugées comme principales dans la genèse du chômage avec les fréquences relatives aux solutions jugées les plus efficaces (voir en annexe, tableau A3). L'interprétation des résultats ne peut se faire que sur une partie des items étant donné la faible fréquence des réponses sur un grand nombre d'items. On observe ainsi que ceux qui considèrent que la multiplication des délocalisations est une cause majeure du chômage répondent aussi plus fréquemment que la « baisse des cotisations sociales à la charge des employeurs » ou « la relance de la consommation par la hausse des salaires » sont des solutions efficaces pour lutter contre le chômage. Ceci peut être expliqué par le fait que les individus pensent qu'une consommation plus forte peut être une solution aux manques de débouchés des entreprises sur le territoire national d'une part – les délocalisations sont alors interprétées comme une façon pour les

2. C'est pourquoi, nous ne les reportons pas ici.

entreprises de trouver d'autres débouchés – et d'autre part par le fait que les coûts trop importants à la charge des entreprises expliquent leur volonté de délocaliser, la baisse des cotisations sociales employeurs étant alors une solution accessible pour freiner ces délocalisations.

Par ailleurs, ceux qui considèrent que « la faiblesse de la croissance » est une cause principale du chômage répondent aussi plus fréquemment qu'il faut « baisser les cotisations à la charge des employeurs » ou « relancer la consommation par des hausses de salaires ». Le lien établi dans l'opinion entre « la faiblesse de la croissance » et « la baisse des cotisations à la charge des employeurs » est loin d'être évident. Il résulte peut-être de la présence très forte de ces propositions dans le débat public sur le chômage.

Par ailleurs, il existe également une relation réalisée dans l'opinion, mais moins nette entre la cause du chômage imputée « au manque de postes à pourvoir » et les solutions consistant à « baisser les cotisations à la charge des employeurs », à « relancer la consommation par la hausse des salaires », voire à « former les moins qualifiés ». Une certaine cohérence peut être trouvée dans ces réponses. Le « manque de postes à pourvoir » peut être la résultante d'une croissance faible, la relance de la consommation est alors une solution cohérente. La baisse des cotisations sociales, de même que la formation des moins qualifiés, peuvent être considérées comme des solutions pour améliorer l'appariement entre les postes vacants et les candidatures notamment pour les postes les moins qualifiés.

Enfin, la cohérence est évidente entre la cause imputée à l'ampleur des cotisations à la charge des employeurs et la solution consistant à les réduire ; elle résulte sans doute en partie d'une symétrie dans la formulation des questions.

2. Une connaissance des politiques de l'emploi variable selon les individus

L'importance de l'information détenue par les individus apparaît plus aisée à étudier à propos des politiques d'emploi et des règles d'indemnisation du chômage dans la mesure où elles semblent plus concrètes. L'évaluation de cette information apparaît cruciale, notamment pour étudier la possibilité d'appropriation de ces mesures par les publics les plus concernés, en particulier les moins qualifiés.

2.1. Les facteurs explicatifs de la connaissance des dispositifs du Plan de cohésion sociale (PCS)

Parmi toutes les politiques publiques, les politiques de l'emploi sont celles qui ont pour objectif commun de faciliter le retour à l'emploi des chômeurs et de faire en sorte que les employeurs maintiennent les emplois existants ou en créent de nouveaux et modifient les profils des personnes recrutées.

Dans ce cadre, la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a procédé à la refonte des contrats aidés en direction des personnes

rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi en consolidant leur place dans les outils de la politique de l'emploi et en simplifiant les cibles des différents contrats. Dans le secteur non marchand, deux nouveaux contrats ont été créés : le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le contrat d'avenir (CAV). Dans le secteur marchand, le contrat initiative emploi (CIE) et le contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA) qui existaient déjà ont été fortement remodelés. Au sein des formations en alternance, le contrat de professionnalisation a été mis en place. Le souhait de rassembler en un même lieu le service public de l'emploi et ses multiples partenaires a été concrétisé avec la création des maisons de l'emploi (voir tableau 1). Moins d'un an après la mise en place du Plan de cohésion sociale (PCS), les données mobilisées permettent de savoir si les personnes interrogées ont entendu parler de ces différents dispositifs, notamment celles qui sont les plus éloignées du marché du travail, qui de fait sont directement concernées par ces mesures.

Les personnes interrogées devaient se prononcer sur la connaissance de six mesures du PCS : le CAV, le CAE, le CIE, le CI-RMA, le contrat de professionnalisation, les maisons de l'emploi (tableau 2). Moins d'un an après sa mise en place, une première constatation est que les personnes interrogées connaissent peu les dispositifs du PCS : la mesure la plus connue, le CI-RMA n'est mentionnée que par 38 % des personnes interrogées. A l'opposé, seulement 28 % ont entendu parler du contrat d'avenir. Ces deux contrats s'adressent aux bénéficiaires de minima sociaux : revenu minimum d'insertion (RMI), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation parent isolé (API) et allocation aux adultes handicapés (AAH), le CI-RMA relevant du champ du secteur marchand, le contrat d'avenir du non marchand. Il faut également noter que les écarts de connaissance entre les dispositifs du PCS sont faibles. Seuls dix points séparent la mesure la plus connue (CI-RMA) de la mesure la moins connue (contrat d'avenir). De plus, la part des personnes connaissant le contrat de professionnalisation ou les maisons de l'emploi (29 %) est très proche de celle connaissant le contrat d'avenir.

La connaissance des dispositifs est sans doute en partie liée à leur ancienneté mais finalement assez peu. Ainsi si on constate que c'est le contrat jeune en entreprise, bien antérieur au PCS, qui est le plus connu, le pourcentage relativement élevé d'individus affirmant le connaître résulte peut-être d'une confusion avec les emplois jeunes. La plus forte popularité du CI-RMA peut, elle, s'expliquer par l'antériorité du RMI mis en place fin 1988 et dont l'efficacité du contrat d'insertion a été largement discutée puis par la mise en place du RMA marchand, avant l'application du PCS. En effet, le CI-RMA correspond à la refonte du RMA marchand qui avait été mis en place en 2004. Globalement la notoriété des dispositifs est faible. La modification récurrente des appellations et des contenus des dispositifs ne favorise sans doute pas leur appropriation par les individus. En un peu plus de trente ans, par exemple, la politique de l'emploi à destination des jeunes a connu quelque 80 mesures (OCDE 2009).

Tableau 1 : Critères d'éligibilité aux différents contrats

	Secteur	Date de création – Date de fin du contrat	Population cible	Nature et durée du contrat	Durée du travail	Salaire	Divers
Contrat initiative emploi (CIE)	marchand	1995-2009	Demandeurs d'emploi	CDI ou CDD	Temps complet	Salaire horaire	Formation, accompagnement
Contrat d'insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA)	marchand	2004-2009	Allocataires minima sociaux	CDD (6 – 18 mois) ou CDI	20h minimum	SMIC horaire	Formation, accompagnement
Contrat de professionnalisation	marchand	2004	16-25 ans	CDD (6 – 24 mois) ou CDI	Temps partiel ou temps complet	% du SMIC horaire selon l'âge	Alternance emploi – formation (temps formation d'au moins 15% de durée du contrat)
Contrat jeune en entreprise	marchand	2002-2008	16-22 ans non qualifiés	CDI	mi-temps minimum	SMIC horaire	
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	non marchand	2005-2009	Demandeurs d'emploi	CDD 6 - 24 mois	20h minimum	SMIC horaire	Formation, accompagnement
Contrat avenir	non marchand	2005-2009	Allocataires minima sociaux	CDD 6 - 24 mois	20h minimum	SMIC horaire	Formation, accompagnement (obligatoire)
		Date de création – Date de fin du contrat	Nature	Population cible	Durée dispositif	Contenu	
Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)		2005-	Accompagnement social et professionnel	16-25 ans difficultés insertion	1 an renouvelable	Accompagnement + allocation 300 euros / mois	
Droit individuel à la formation (DIF)		2004-	Formation	Salariés	6 ans	20h / an + allocation si formation hors temps de travail	
Maisons de l'emploi		2005-	Accompagnement social et professionnel	Population age actif		Rassemble l'ensemble des services publics de l'emploi	

Lecture : CDI : contrat à durée déterminé ; CDD : contrat à durée déterminée ; SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance. Le CIE a été créé en 1995 et ciblait surtout les Rmistes et les chômeurs de longue durée. A partir de 2005, ce contrat a connu une réorientation d'ampleur et concerne les demandeurs d'emploi. Le contrat unique d'insertion prend le relai à partir de 2010.

En outre, il faut encore nuancer la portée des résultats obtenus car les questions posées ne sollicitaient pas de précisions sur le contenu de chaque dispositif mais demandaient seulement de dire si ceux-ci étaient connus ou pas. Une question supplémentaire demandant d'en expliquer le contenu aurait probablement réduit le niveau des résultats. Par ailleurs, concernant la notoriété stricte, ces résultats sont assez cohérents avec ceux obtenus par Even, Klein (2008). À partir des données du panel des bénéficiaires des politiques d'emploi de la Dares, enquête rétrospective réalisée sur 2002-2003, les deux auteurs trouvent des résultats semblables pour le CIE, seul contrat présent dans les deux enquêtes mais pour le non-marchand, la notoriété qu'ils enregistrent pour le contrat emploi solidarité (CES) est plus élevée que celle du CAE dans notre enquête. Ceci s'explique sans doute par le fait que le CES avait une ancienneté de 14 ans lors de l'enquête de la Dares et que cette enquête ne ciblait que des bénéficiaires et des chômeurs.

Tableau 2 : « Avez-vous déjà entendu parler des mesures de politique d'emploi suivantes :... »

	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Le contrat jeune en entreprise (CEJ) ?	58	41	1	100
Le contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA) ?	38	61	1	100
Le contrat initiative emploi (CIE) ?	35	64	1	100
Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ?	33	66	1	100
Les maisons de l'emploi ?	29	70	1	100
Le contrat de professionnalisation ?	29	70	1	100
Le contrat d'avenir (CAV) ?	28	71	1	100
Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) ?	26	73	1	100

Lecture : 58 % des personnes interrogées déclarent avoir entendu parler du contrat jeune en entreprise (CEJ).

Source : CREDOC-Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », 2006.

Afin de déterminer les facteurs explicatifs de la connaissance des dispositifs du PCS, un indicateur synthétique a été créé permettant de repérer les personnes qui connaissaient au moins trois dispositifs sur les six présentés. 35 % des personnes interrogées sont dans ce cas. La mise en place d'une modélisation « toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique) de cet indicateur a permis de dégager les facteurs de connaissance affirmée par les individus, les plus significatifs (tableau 3).

Deux éléments jouent un rôle prépondérant dans la connaissance affirmée des dispositifs du Plan de cohésion sociale : le niveau de diplôme et la situation professionnelle.

Tableau 3 : Les facteurs explicatifs de connaissance des dispositifs du Plan de cohésion sociale (au moins trois sur six) : résultats d'un modèle de régression logistique

Modalités des variables	Probabilité estimée (en%)	Écart/réf. : variation de probabilité entraînée (en %)	Degré de significativité	Odds ratios : rapport des "chances"
Constante	37,8		**	
Sexe				
Homme	40,6	2,8	ns	1,1
Femme	Réf.			
Age				
Moins de 25 ans	32,1	- 5,7	ns	1,1
De 25 et 39 ans	32,3	- 5,5	*	1,0
De 40 ans à 59 ans	Réf.			
De 60 à 69 ans	43,0	5,2	ns	1,2
70 ans et plus	35,4	- 2,4	ns	0,9
Niveau de diplôme				
Aucun	19,5	- 18,3	***	0,4
BEPC	Réf.			
BAC	42,1	4,3	ns	1,2
Supérieur/ Grandes écoles	55,2	17,4	***	2,0
Situation professionnelle				
Actifs occupés	Réf.			
Inactifs	33,2	- 4,6	ns	0,8
Chômeurs	53,7	15,9	***	1,9
Catégorie socioprofessionnelle				
Artisan commerçant,	31,9	- 5,9	ns	0,8
Cadre supérieur, profession	29,9	- 7,9	ns	0,7
Profession intermédiaire	35,2	- 2,6	ns	0,9
Employé	Réf.			
Ouvrier	32,5	- 5,3	ns	0,8
Reste au foyer	42,8	5,0	ns	1,2
Retraité	34,7	- 3,1	ns	0,8
Autre inactif	40,4	2,6	ns	1,1
Revenu mensuel global				
Moins de 900 €	36,8	- 1,0	ns	0,9
De 900€ à 1500€	37,9	0,1	ns	1,0
De 1500€ à 2300€	Réf.			
De 2300€ à 3100€	35,4	- 2,4	ns	0,9
3100€ et plus	42,6	4,8	ns	1,2
Non déclaré	31,4	- 6,4	ns	0,7

*** très significatif (<0,1 %) **significativité moyenne (0,1 à 1 %) *peu significatif (1 à 5 %) ns non significatif.

Lecture : La probabilité de connaître au moins trois dispositifs du Plan de Cohésion Sociale sur les six proposés (CAV, CAE, CIE, CIRMA, Maisons de l'emploi, Contrat de professionnalisation) est de 37,8 % pour une personne présentant toutes les caractéristiques de l'individu de référence (Femme; âgée de 40 à 59 ans; niveau de diplôme BEPC ; employé...). Le fait d'être sans diplôme tout en conservant les autres caractéristiques de l'individu de référence diminue cette probabilité de 18,3 points et divise les chances de connaître au moins trois dispositifs du PCS par 2,5 (multipliées par 0,4) par rapport à la situation de référence.

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2006.

D'une part, être sans diplôme divise les chances de connaître au moins trois dispositifs du PCS par 2,5 par rapport à la situation de référence (femme ; âgée de 40 à 59 ans ; niveau de diplôme BEPC ; employé...) alors qu'être diplômé du supérieur les multiplie par deux. D'autre part, être chômeur multiplie par deux les chances de connaître au moins trois dispositifs du PCS. Ce dernier résultat n'est pas surprenant, puisque finalement les personnes les plus susceptibles d'être concernées par ces mesures sont celles qui les connaissent le mieux ou à tout le moins affirment le mieux les connaître (voir aussi le tableau A4 en annexe).

Ce sont les contrats aidés du secteur marchand qui semblent les plus connus par les chômeurs.

Les autres caractéristiques individuelles (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, revenu mensuel global) ont très peu d'incidence sur la connaissance des dispositifs du PCS. On note cependant, en ce qui concerne l'âge et la catégorie socioprofessionnelle, que ce sont les 18-24 ans qui ont le plus entendu parler du contrat de professionnalisation et des maisons de l'emploi et ce sont les travailleurs indépendants, les cadres supérieurs et les professions intermédiaires qui connaissent le mieux le CI-RMA, le CIE, même si la proportion d'individus affirmant en connaître les mesures est modérée au regard des bénéficiaires potentiels (*cf. supra*).

Un autre volet de la politique d'emploi et très important d'un point de vue quantitatif est constitué par l'indemnisation du chômage. Il va nous permettre d'étudier, à la date d'enquête, si la connaissance affirmée du dispositif d'indemnisation par les individus est avérée en confrontant les réponses aux mécanismes réels mis en œuvre.

2.2. Le chômage et son indemnisation

Les règles d'indemnisation du chômage ont connu de nombreuses modifications dans les dernières décennies³. Dans le contexte de l'enquête que nous utilisons, nous observons déjà que la multiplication des changements des règles d'indemnisation du chômage a pu en obscurcir la perception, voire la compréhension, même pour les principaux intéressés. Ainsi, au moment de l'enquête, alors que cela fait déjà cinq ans que l'allocation unique dégressive (AUD) instaurée en 1993 et supprimée en 2001 est remplacée par l'aide au retour à l'emploi (ARE), les individus et notamment les chômeurs croient majoritairement que la dégressivité prévaut.

Dans cette enquête, les questions de connaissance des règles d'indemnisation du chômage portaient sur les quatre points suivants : l'indemnisation est-elle fonction de l'âge du chômeur ? Proportionnelle au dernier salaire perçu ? Versée systématiquement jusqu'à ce que le chômeur retrouve un emploi ? Dégressive à mesure que le chômage se prolonge ?

3. Pour un historique sur l'indemnisation du chômage, voir Daniel, Tuchzsirer (1999) ; voir également Cornilleau, Elbaum (2009) qui évaluent la portée et les limites de la réforme intervenue en décembre 2008 dans le contexte de la crise économique.

Quatre personnes interrogées sur dix déclarent connaître les règles d'indemnisation du chômage. Comme pour la connaissance des dispositifs du PCS, le niveau de diplôme et la situation professionnelle sont les caractéristiques sociodémographiques les plus significatives. Plus d'une personne sur deux ayant un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat et deux chômeurs sur trois déclarent connaître les règles. Plus spécifiquement, les diplômés du supérieur sont 61 % à déclarer connaître les règles d'indemnisation du chômage pour 50 % des titulaires du Baccalauréat, 37 % des titulaires du BEPC et 21 % des non-diplômés. Contrairement aux mesures du PCS, la suite du questionnaire permettait de vérifier à travers quatre questions si les personnes interrogées connaissaient réellement les mécanismes d'indemnisation.

Dans les faits, 5 % seulement des personnes interrogées répondent correctement aux quatre questions portant sur les règles d'indemnisation du chômage (tableau 4). 45 % des personnes répondent correctement aux trois premières questions mais, indépendamment des autres réponses, elles ne sont que 17 % à répondre correctement à la question sur la dégressivité. En effet, si une très large proportion de personnes sait que le montant de l'indemnisation du chômage ne varie pas avec l'âge, est proportionnel au dernier salaire et que l'allocation n'est pas versée jusqu'au retour à l'emploi, elles sont très peu nombreuses à savoir que l'indemnisation n'est plus dégressive. Alors que les plus diplômés déclarent connaître, davantage que les autres, les règles d'indemnisation, leur connaissance globale est à peine plus importante que celles des autres catégories et n'est pas avérée s'agissant de la dégressivité puisqu'ils se trompent à 83 %, de la même façon grosso modo que les titulaires de diplômes inférieurs ou que ceux ne détenant aucun diplôme ; en outre les cadres supérieurs se trompent également davantage que les ouvriers ou les personnes occupant une profession intermédiaire sur ce point : 87 % des cadres supérieurs croient que l'allocation est dégressive et c'est le cas de 82 % des ouvriers. Un autre résultat très significatif est que parmi les chômeurs : 75 % croient que l'allocation est dégressive et c'est encore le cas pour 78 % qui ont connu le chômage dans les dix dernières années (voir en annexe tableau A5) ⁴. D'une certaine manière, ces résultats illustrent le fait que la logique d'incitation au travail est devenue une norme concernant la lutte contre le chômage tellement son principe est ancré dans les représentations sur les droits en matière de chômage. En effet, la dégressivité de l'allocation chômage est un mécanisme typique relevant d'une compréhension du chômage en termes de désincitation du côté de l'offre de travail ou de trappe à chômage (OCDE, 2006).

4. Parmi les chômeurs, et jusqu'à la dernière réforme de 2008, la moitié environ est indemnisée. Dans l'enquête, les données ne permettent cependant pas de distinguer entre les différentes catégories de chômeurs. Ce résultat doit donc être interprété avec prudence. La question de la dégressivité de l'aide a fait l'objet de plusieurs travaux d'évaluation. On retiendra notamment les travaux réalisés par Dormont, Fougère et Prieto (2001) sur l'effet de l'AUD sur la reprise d'emploi. Ainsi en comparant les deux réglementations, celle en vigueur sur la période allant de 1986 à 1992, et celle allant de 1992 à 1996 et en tenant compte de la conjoncture plus défavorable qui a accompagné la mise en place de l'AUD, les auteurs arrivent à la conclusion que « la dégressivité de l'aide, telle qu'elle a été mise en œuvre de 1992 à 1996, aurait ralenti le retour à l'emploi ».

Tableau 4 : Règles d'indemnisation du chômage

	« A votre avis, le montant de l'indemnisation du chômage ... »				%
	Varie avec l'âge	Est proportionnel au dernier salaire	Est versé jusqu'à un nouvel emploi	Est dégressif	
Réponses	Oui	Oui	Oui	Oui	3,8
	Oui	Oui	Oui	Non	0,7
	Oui	Oui	Non	Oui	14,9
	Oui	Oui	Non	Non	2,2
	Oui	Non	Oui	Oui	0,7
	Oui	Non	Oui	Non	0,3
	Oui	Non	Non	Oui	2,9
	Oui	Non	Non	Non	3,6
	Non	Oui	Oui	Oui	7,0
	Non	Oui	Oui	Non	1,5
	Non	Oui	Non	Oui	44,9
	Non	Oui	Non	Non	5,3
	Non	Non	Oui	Oui	1,2
	Non	Non	Oui	Non	0,7
	Non	Non	Non	Oui	7,4
	Non	Non	Non	Non	2,9

En grisé : Bonnes réponses

Lecture : 5,3 % des personnes interrogées ont répondu correctement aux quatre questions posées sur l'indemnisation du chômage. 44,9 % des personnes interrogées ont répondu correctement aux trois premières questions mais pas à la dernière.

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2006.

Enfin nous examinons les perceptions relatives à l'efficacité du RMI dont une partie du dispositif, du fait du bénéficiaire qu'il cible peut être vue comme la « troisième composante de l'indemnisation du chômage » (Outin, 2008).

2.3. Mécanismes de subventions à l'emploi et mécanismes d'incitation au retour à l'emploi pour les publics les plus défavorisés : quelle efficacité perçue du RMI ?

L'étude des opinions sur le RMI est également particulièrement intéressante à réaliser dans le contexte de la mise en place des nouvelles politiques d'emploi avec la décentralisation accrue des politiques d'assistance, l'introduction du Revenu minimum d'activité (RMA) en 2004, l'accent mis sur les incitations financières à l'égard des entreprises et sur les efforts d'insertion des individus.

Parmi les nouveaux contrats du PCS, le contrat d'avenir et le CI-RMA prévoient que lorsqu'une personne au RMI est embauchée, l'employeur reçoit une aide équivalente au montant du RMI. Cette mesure a pour objectif d'agir sur la demande de travail en incitant les entreprises à employer des Rmistes, qui font partie des publics les plus éloignés du marché du travail.

Les statistiques descriptives montrent que 48 % de la population estiment que ce type d'aide est efficace pour favoriser l'emploi des personnes percevant le RMI. Les avis sont donc partagés sur la question. Une analyse par régression logistique⁵ met en évidence que ce sont les jeunes de moins de 25 ans et les individus dont le niveau de formation est supérieur au Baccalauréat qui pensent plus particulièrement que les aides aux entreprises sont efficaces pour favoriser les embauches de bénéficiaires du RMI. Les plus diplômés, les cadres supérieurs ou professions libérales ainsi que les ouvriers, par rapport aux employés notamment pensent le contraire. Il faut souligner en outre que les aides à l'embauche de bénéficiaires du RMI concernent la plupart du temps la catégorie des ouvriers tandis que les jeunes n'ont pas accès au RMI.

Quand on pose la question « Quelle contrepartie devrait-on demander aux entreprises bénéficiant d'un allègement de cotisations sociales ? » 42 % des personnes déclarent que les entreprises doivent créer des emplois supplémentaires. La deuxième réponse (20 % des cas) étant d'embaucher des chômeurs en grande difficulté notamment les chômeurs de longue durée, les Rmistes⁶.

L'action sur l'offre de travail est par ailleurs une question récurrente du débat s'agissant de l'amélioration du taux d'emploi notamment pour les titulaires de bas salaires. Au RMI est associé depuis 1998 un mécanisme d'intéressement qui s'inspire de l'impôt négatif et qui incite à la reprise d'emploi. L'introduction du RSA en juin 2009 marque notamment l'approfondissement de cette logique de

5. Tableau non reporté ici.

6. Il faut souligner cependant qu'une liste des réponses possibles était fournie et que les individus avaient la possibilité de répondre « on ne doit demander aucune contrepartie aux entreprises ». Ce qui correspond à 2 % des réponses.

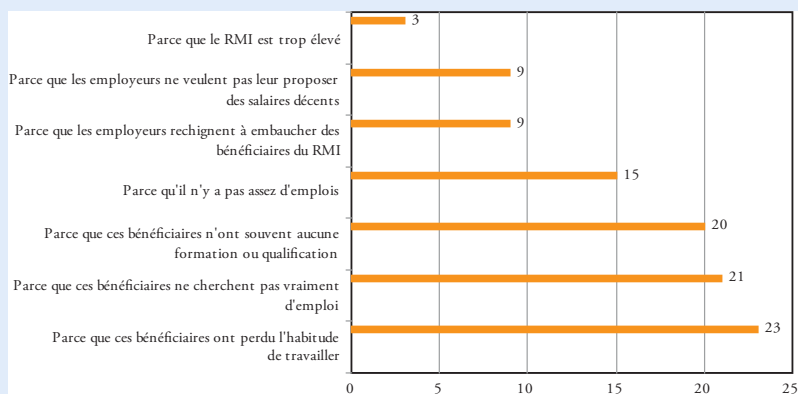
l'incitation à la reprise d'emploi dans la mesure où le revenu disponible augmente de façon linéaire avec le revenu d'activité⁷. Que pensent les individus de l'efficacité de tels mécanismes d'incitations et plus particulièrement s'agissant du RMI ?

L'enquête du Credoc comportait une question relative au maintien ou à la diminution du RMI pendant un certain temps consécutivement à la prise ou reprise d'un emploi. 57 % des personnes se prononcent en faveur du maintien du RMI pendant un certain temps. Il semblerait donc que les personnes interrogées pensent plutôt qu'il est nécessaire de rendre le travail rémunérateur, notamment pour les reprises d'activité avec un salaire relativement faible (temps partiel, etc.). La question « pourquoi certains bénéficiaires du RMI en âge d'exercer ne trouvent-ils pas d'emploi ? » est également instructive même si la liste des réponses possibles était fournie et a donc pu restreindre le champ des opinions (graphique 4). La réponse la moins souvent citée (3 % des cas) est « parce que le montant du RMI est trop élevé ». La réponse la plus souvent citée (23 % des cas) est : « parce que ces bénéficiaires ont perdu l'habitude de travailler ». Les deux réponses peuvent traduire des opinions divergentes quant à la désincitation du travail : la première tendant à laisser penser que le RMI n'est pas jugé désincitatif tandis que la seconde pouvant traduire une crainte que le RMI soit désincitatif du fait notamment du temps passé dans le dispositif. Certains bénéficiaires du RMI sont véritablement perçus comme en marge du marché du travail. Toutefois, on doit ici nuancer la portée des résultats dans la mesure où la formulation de la question est normative et peut potentiellement induire les réponses. Par ailleurs la question posée ne traite pas directement des trappes à inactivités dans la mesure où elle ne porte pas sur les gains à la reprise d'emploi.

Par ailleurs, on note que les jeunes, les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprise, les personnes sans diplôme sont plus fréquemment favorables à la baisse du RMI pour tenir compte du salaire touché lors de la reprise d'un emploi à bas salaire. Les chômeurs pensent le contraire (voir annexe, tableau A6). Concernant les jeunes, ce résultat est assez difficile à expliquer. Il est à noter cependant que les jeunes sont exclus du RMI du fait de leur âge. Les individus qui ont retrouvé un emploi et qui perçoivent malgré tout le RMI leur apparaissent sans doute privilégiés par rapport à leur propre situation.

7. La réforme introduisant le RSA est intervenue depuis et des enquêtes d'opinion pourraient à terme être utiles concernant sa perception par les individus et le degré de connaissance que les populations-cibles peuvent avoir du dispositif. Pour l'heure toute discussion sur le recours au RSA est prématurée dans la mesure où sa montée en charge est progressive. Selon les premières données obtenues sur l'ensemble de la population, la distribution du complément de revenu concerne à peu près 10 % de la population potentiellement cible en juillet 2009 (site du Commissariat aux solidarités actives ; Bourgeois, Tavan, 2009). Il existe deux types de RSA : un RSA dit « socle » qui correspond, selon la situation familiale des individus aux anciens RMI et Allocation de parent isolé (API). Dès lors que les revenus d'activité augmentent, le RSA se cumule avec 62 % des revenus d'activités qui définissent le « RSA chapeau ». Le dispositif d'insertion prévoit une orientation prioritaire vers Pôle Emploi où les bénéficiaires sont suivis par un unique référent.

Graphique 4 : « A votre avis, si certains bénéficiaires du RMI en âge d'exercer ne trouvent pas d'emploi, est-ce surtout... »



Lecture : 23 % des personnes interrogées déclarent que si certains bénéficiaires du RMI en âge d'exercer ne trouvent pas d'emploi c'est parce que ces bénéficiaires ont perdu l'habitude de travailler.

Source : CREDOC-Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », 2006.

3. Retour sur les analyses théoriques et empiriques des causes du chômage

Les résultats précédents méritent un retour sur les analyses économiques des causes du chômage et de leurs solutions. La mise en perspective de ces résultats avec les analyses du chômage et de ses conséquences est en effet susceptible de fournir un éclairage original sur la portée empirique de ces dernières : pour être efficaces, les politiques de lutte contre le chômage, en particulier dans leur dimension microéconomique, doivent être comprises par les bénéficiaires qu'elles ciblent. Nous commençons par confronter les résultats des perceptions sur les causes du chômage et leurs solutions aux analyses récentes du chômage puis ceux relatifs à l'efficacité perçue des politiques d'emploi dans leur dimension active et passive.

Globalement ces opinions sont-elles en phase avec les analyses des experts sur les causes du chômage et les solutions préconisées ?

3.1. Les causes du chômage en France selon les experts

Différentes causes sont attribuées en France au chômage depuis les années 1970 auxquelles on peut rapprocher les questions de l'enquête, et parmi les principales, on note :

1/Une insuffisance de la demande et un impact des chocs de demande agrégée. Ici l'on retrouve les explications en termes d'insuffisance de la consommation, de l'investissement, du défaut de coordination du policy mix en Europe et de politiques de taux d'intérêt inadéquates face à des chocs nominaux.

2/Des « institutions » qui peuvent être néfastes. Différentes analyses mentionnent les facteurs tels que les forts niveaux et durées d'allocations chômage, un salaire minimum, des cotisations sociales à la charge des employeurs trop élevés, de mauvaises performances du système de formation, l'existence d'un taux de syndicalisation important et une faible coordination entre les employeurs et les employés.

3/ Un défaut d'appariement entre l'offre et la demande de travail qui entraîne une augmentation des emplois vacants.

À ces principales causes s'ajoutent des mécanismes entretenant le chômage notamment le chômage de longue durée, comme l'hystérèse⁸.

Ainsi pour les tenants du premier type d'analyse, l'inertie du chômage observée sur la décennie 1990 serait imputable à un déficit de demande : les mauvaises performances en termes d'emploi et de chômage sont dues à la combinaison d'une politique budgétaire trop rigoureuse (pour réduire les déficits) et d'une politique monétaire trop restrictive. Par ailleurs, le contexte économique n'étant pas favorable, l'augmentation de la part des profits dans la valeur ajoutée n'a pas bénéficié à l'investissement, la croissance et l'emploi mais plutôt au désendettement des entreprises (Blanchard, Fitoussi, 1998).

Pour les tenants de la thèse des dysfonctionnements des institutions, celles-ci expliquent les différences de performances en termes de taux de chômage entre les différents pays (Nickell, 1997). Toutefois, des divergences existent sur le rôle des institutions dans l'explication du taux de chômage : selon Blanchard, Wolfers (2000), elles ne permettent pas de rendre compte des évolutions du chômage mais pourraient avoir amplifié l'effet des chocs macroéconomiques : la générosité du système d'indemnisation du chômage amplifierait les effets des chocs macroéconomiques sur le chômage tandis que la coordination des négociations salariales les diminuerait. Ce n'est pas l'avis défendu par l'OCDE (2006) dans son réexamen de sa « stratégie pour l'emploi », qui utilise notamment les travaux de Nickell, Nunziata, Ochel (2005) : les institutions sont directement responsables du chômage. La générosité des allocations chômage et le coin fiscal-social tendraient à accroître le taux de chômage, tandis que le haut degré de coordination des négociations salariales le diminuerait. La protection de l'emploi, elle, n'entraînerait aucun effet sur le niveau du chômage.

Pour les tenants, du troisième type d'analyse (Mortensen, Pissarides, 1999), il convient d'améliorer l'efficacité du système de formation notamment et de développer les mesures d'accompagnement des chômeurs.

L'enjeu de l'analyse économique est de tenter de déterminer la part respective de ces différentes causes et de trouver les réponses adéquates, à court terme et à long terme. Ces trois principales causes peuvent être analysées dans des modèles plus ou

8. Les questions générales posées dans l'enquête relèvent plus ou moins de ce type d'explications même si leur formulation demeure beaucoup plus synthétique.

moins unifiés avec notamment une détermination des interactions entre les chocs macroéconomiques et les institutions (Blanchard, Wolfers, 2000, par exemple).

L'évaluation du taux de chômage repose la plupart du temps sur les tests empiriques de deux modèles : le Nairu et le modèle WS-PS à fondements microéconomiques. Le Nairu permet d'estimer la part du chômage conjoncturel et structurel en se fondant sur un arbitrage inflation-chômage, prenant en compte les anticipations d'inflation des individus (Friedman, 1968 ; Phelps, 1967, 1972 pour les fondements) tandis que le modèle WS-PS (Layard, Nickell, Jackman, 1991), permet de prendre en compte le rôle des institutions dans la détermination du chômage structurel. Dans le cadre des modèles WS-PS, les estimations fournies à la fin des années 1990 et au début des années 2000 varient entre 8 % et 10 % (Pisani-Ferry, 2000 ; L'Horty Rault, 2003). En se fondant sur une relation de Phillips en forme réduite et sur un modèle dynamique permettant de distinguer explicitement le Nairu du chômage structurel, Heyer, Timbeau (2002) évaluent plutôt le chômage structurel entre 5 % et 6 % au début des années 2000.

Au moment de l'enquête, c'est-à-dire en 2006, on dispose d'estimations et d'analyses d'experts plus ou moins divergentes. À cette période, une reprise est en cours qui a abouti à une faible part de chômage conjoncturelle estimée. Ainsi par exemple, Renne (2007) estime la part cyclique du chômage au quatrième trimestre 2006 à 0,4 point sur un taux de chômage observé de 8,7 % avec un intervalle de confiance à 90 %. Sur une période de 1980 à 2006, il met ainsi en évidence une baisse du Nairu avec toutefois la persistance d'un niveau élevé liée principalement à la politique monétaire restrictive qui a eu un effet négatif sur l'emploi, le rôle des *insiders* dans la négociation des salaires et l'hystérèse due au chômage de longue durée. Concernant ce dernier point, Blanchard (2005) considère que c'est le chômage de longue durée qui explique la plus grande persistance du chômage en Europe par rapport aux États-Unis.

Le département d'analyse et de prévisions de l'OFCE (Lemoine, Monperrus-Veroni, Reynès, 2007) estime, lui, le taux de chômage structurel à 8 % en 2006 et analyse les performances en matière de chômage eu égard à la croissance en ces termes : « entre 2001 et 2005, le ralentissement de la croissance a peu fait remonter le chômage pour deux raisons : d'une part les chefs d'entreprises ont peu ajusté leurs effectifs ; d'autre part (...) le dispositif de retraite anticipée pour carrière longue a ralenti la population active en 2004 ». Depuis le début 2006, à la suite d'un net ralentissement de la population active, le chômage a recommencé de baisser plus fortement que la croissance ne l'aurait laissé espérer ». La relance des contrats aidés a également pris une part dans l'enrichissement de la croissance en emploi.

3.2. Confrontation aux opinions des individus

Si l'on confronte ces analyses aux résultats relatifs aux causes perçues et aux solutions approuvées par les personnes interrogées à partir d'un nombre de questions certes limité, on ne constate pas de grand décalage entre les perceptions et

les messages principaux délivrés par les analystes. On observe toutefois le fait que les analyses attestant d'un impact défavorable des « institutions » tendent à s'imposer. Les causes et conséquences en termes de demande de travail et notamment le rôle des cotisations sociales employeurs constituent une lecture assez simple de la structuration des opinions (en annexe, voir tableaux A1 et A2). Il faut dire que les allègements de cotisations sociales sont une mesure de politique publique de l'emploi importante et surtout très simple à diffuser dans le cadre du débat public. Les opinions recueillies dans l'enquête sont cependant assez peu organisées selon le statut socioprofessionnel, même si en ce qui concerne le rôle des cotisations sociales à la charge des employeurs, on constate une prédominance d'opinions l'identifiant comme cause du chômage émanant de personnes exerçant des professions libérales ou bien occupant un statut d'indépendants, de cadres supérieurs. La baisse des cotisations sociales est ainsi une solution jugée efficace dans des proportions importantes par ces mêmes catégories de personnes auxquels s'ajoutent les employés. S'agissant des mécanismes macroéconomiques et en dehors de la cause imputée à la faiblesse de la croissance, les opinions sont plus floues mais nous devons toutefois rappeler ici que les résultats dépendent de la formulation des questions qui ne font pas toujours une référence très précise à un schéma théorique spécifique dans l'enquête.

Il est à noter aussi que les réponses se focalisent sur trois causes principales du chômage : la multiplication des délocalisations, la faiblesse de la croissance et le manque de postes à pourvoir tandis que deux solutions qui ressortent le plus sont la baisse des cotisations sociales et la relance de la consommation par une hausse des salaires. Ceux qui répondent que la multiplication des délocalisations, la faiblesse de la croissance ou le manque de postes à pourvoir sont les deux premières causes du chômage répondent aussi plus souvent que les deux premières solutions figurent dans la baisse des charges sociales sur les salaires et la relance de la consommation par la hausse des salaires (voir tableau A3 en annexe). Si la cohérence n'est pas immédiate entre ces causes et ces conséquences – sauf pour celles qui opposent l'importance des cotisations sociales à la charge des employeurs la baisse des cotisations sociales mais qui peut être due à un effet de symétrie dans la question –, il est toutefois possible d'esquisser un certain lien entre les causes mentionnées et les solutions défendues par les individus interrogés dans l'enquête.

Ainsi, la « multiplication des délocalisations » peut avoir un impact fort dans certains bassins d'emploi (COE, 2008), même si l'impact global apparaît modéré pour la France (Barlet *et al.*, 2007) et est souvent expliquée par des raisons de dumping social de la part de pays à faible protection sociale et de l'emploi. Les individus interrogés dans l'enquête peuvent légitimement la craindre de ce fait et ce d'autant plus qu'ils ne sont pas des insiders. On peut alors interpréter leur réponse concernant la baisse des cotisations : elle peut ainsi être considérée comme un moyen de réduire cette pression du coût du travail pour améliorer la compétitivité des entreprises, ce d'autant plus que la monnaie unique ne permet pas de stimulation de la demande extérieure par l'usage du taux de change. Quant à « la

relance de la consommation », si elle profite à la production intérieure, elle peut également être interprétée par les individus comme contribuant à limiter ces délocalisations. Le « manque de postes à pourvoir » peut être lié à la fois à une faiblesse de la croissance ou à un défaut d'appariement entre les offres et les demandes d'emploi, concernant ce dernier point, la solution de la formation est d'ailleurs également mentionnée parmi les meilleures solutions possibles par les individus interrogés.

3.3. Les solutions préconisées par les experts

Pour lutter contre le chômage et selon le diagnostic établi, plusieurs politiques sont préconisées. Nous commenterons ensuite celles qui reçoivent le plus d'approbation dans l'opinion à partir de résultats issus de travaux d'évaluation.

Parmi les politiques de lutte contre le chômage, on recense :

1/ Les politiques de croissance

Elles visent à augmenter l'emploi via des mesures de policy mix (combinaison de politique budgétaire, monétaire et de taux de change).

Dès lors que le taux de chômage est supérieur à son niveau non inflationniste, ces politiques sont efficaces. Ainsi, au moment de l'enquête, le taux de chômage au dessus du Nairu justifie l'usage de telles politiques qui sont toutefois contraintes dans le cadre de la zone euro du fait de la limite des déficits publics à 3 % du PIB et du ciblage de la politique monétaire sur l'inflation. La marge de manœuvre française est relativement faible, le déficit public étant de 2,5 % du PIB en 2006 par exemple. La stimulation de la demande par le commerce extérieur peut ainsi être une voie d'amélioration de l'emploi. Elle passe par une politique de compétitivité accrue des entreprises étant donné l'existence d'une monnaie unique. Celle-ci implique des baisses de cotisations sociales. Mais comme le notent Lemoine, Monperrus-Veroni, Reynès (op. cit.), « l'efficacité de ces politiques dépend de la pérennité de l'avantage comparatif qu'elles procurent sur la concurrence étrangère et donc, de la réaction des partenaires commerciaux. Si ceux-ci mettent en œuvre les mêmes mesures, l'avantage comparatif disparaît. Ces politiques fiscales non coopératives risquent au final d'avoir un impact négatif sur la croissance de tous les pays puisqu'elles sont financées par la demande interne qui s'en trouve dégradée. L'impact négatif sur la croissance sera toutefois limité si ces politiques de compétitivité débouchent sur une élévation durable de la productivité » (p. 245-246).

Par ailleurs des politiques de soutien de la croissance à long terme qui relèvent alors de politiques d'offre, peuvent être mises en œuvre via la stimulation de la croissance de la productivité et de l'innovation. Le COE (2008) préconise ainsi la mise en place d'une politique forte de soutien à la recherche (dans la lignée des recommandations issues de la stratégie de Lisbonne), d'une politique de promotion des PME et une révision systématique des réglementations anti-concurrentielles.

2/ Les politiques de soutien de la demande de travail

Ces politiques passent par l'usage de divers instruments. Parmi ceux préconisés, on note la baisse des cotisations sociales sur les bas salaires, la baisse de la durée légale du travail, la baisse des coûts de licenciements via une flexibilisation du contrat de travail censée améliorer les possibilités d'embauche. Toutefois ces politiques ne sont pas toujours efficaces : la baisse des cotisations sociales peut entraîner des effets d'aubaine et des substitutions entre travail qualifié et peu qualifié ; la baisse de la durée légale du travail peut entraîner une baisse de la production plutôt que des embauches supplémentaires tandis que la flexibilisation du contrat de travail peut produire une accentuation de la dualisation du marché du travail et n'avoir que peu d'impact sur l'embauche.

3/ Les politiques d'offre de travail et d'incitation à la reprise d'emploi

Ces politiques sont très souvent préconisées à l'attention des chômeurs et des bénéficiaires des minima sociaux. Elles passent par l'introduction de dispositifs d'incitation financière à la reprise d'emploi comme l'impôt négatif. Un mécanisme d'intéressement a ainsi été ajouté au RMI. Le RSA renforce a priori cette logique visant à « rendre le travail payant ». La réduction du niveau et de la durée de l'indemnisation du chômage relève également de ce type d'analyses (OCDE, 1994, 2006). De telles mesures ne sont pas efficaces en cas de chômage keynésien, tel celui observé consécutivement à la crise de 2008, et risquent de renforcer les mécanismes d'exclusion et la pauvreté des individus.

4/ Les politiques de subventions à l'emploi ou de contrats aidés

On observe actuellement un certain retour à la politique d'emploi. Ces mesures visent la plupart du temps à renforcer l'emploi des jeunes, des peu qualifiés ou des chômeurs de longue durée par la subvention des emplois au sein d'entreprises privées ou la création d'emplois publics. Elles sont également un moyen de lutter contre la déqualification des chômeurs de longue durée, des programmes de formation y étant souvent associés. Des effets d'aubaine sont également possibles et leur impact macroéconomique sur le chômage est souvent temporaire.

5/ Les politiques d'appariement

Ces politiques visent à réduire le nombre d'emplois vacants en améliorant l'adéquation entre l'offre de travail et la demande de travail. Elles reposent sur des politiques de formation (redéfinition des filières, évolution des formations disponibles en lien avec les progrès technologiques) et d'accompagnement des chômeurs.

3.4. La lecture des résultats de l'enquête au prisme des travaux d'évaluation

Dans l'enquête que nous traitons, certaines de ces mesures étaient mentionnées de façon plus ou moins lisibles. La confrontation des réponses aux questions générales aux opinions d'experts, notamment sur les causes du chômage, ayant été étudiées plus haut, nous examinons ici plus spécifiquement les réponses des

individus relatives au rôle de l'indemnisation du chômage, de la stimulation de l'offre de travail et des contrats aidés, dans la mesure où elles font l'objet d'investigations plus approfondies dans l'enquête. Auparavant nous mentionnons quelques résultats issus des travaux d'évaluation relatifs à la stimulation de la demande de travail.

Examinons d'abord les résultats relatifs à la politique de baisse de cotisations sociales sur les bas salaires.

La politique d'allègement des cotisations sociales sur les bas salaires constitue à la fois un des postes dominants – en termes de coûts de la politique d'emploi, il est le deuxième poste après les dépenses d'indemnisation du chômage (Roguet, 2008) – et la mesure la plus populaire dans l'enquête. Les travaux relatifs à l'impact des allègements de cotisations sociales sur l'emploi révèlent des effets positifs sur l'emploi peu qualifié dans l'ensemble mais d'ampleur incertaine (Laffargue, 2000 ; Salanié, 2000 ; Audric, Givord et Prost, 2000, Crépon, Desplatz, 2001 ; Campens, 2003 ; Rémy, 2006, Bunel *et al.*, 2009). En dépit d'une efficacité incertaine, la popularité de cette mesure dans l'enquête est certainement due en partie au fait qu'elle s'impose comme politique majeure des quinze dernières années et qu'elle est souvent discutée dans le cadre du débat public.

Concernant l'assouplissement des conditions d'embauche et de licenciement, les individus interrogés apparaissent peu mobilisés, ils craignent d'autant plus cette mesure qu'ils sont peu diplômés ou inactifs (tableau A3). Peu de mesures de ce type avaient été mises en œuvre à la date de l'enquête mais des rapports en discutant les avantages et inconvénients, parfois liés à l'examen de l'effet de la suppression des avantages associés aux réglementations non concurrentielles, étaient discutés (Blanchard, Tirole, 2003 ; Cahuc, Kramarz, 2004).

Cependant, selon Blanchard et Tirole (2003) l'abaissement de la « protection de l'emploi », c'est-à-dire, la levée des contraintes administratives et légales et la diminution des indemnités et allocations versées lors de licenciements a « un effet net sur le taux de chômage ambigu dans la mesure où le chômage serait en moyenne plus long mais les licenciements découragés ».

Concernant le rôle de l'indemnisation du chômage, de la stimulation de l'offre de travail et des contrats aidés, les questions approfondies dans l'enquête nous permettent de tirer davantage d'enseignements sur ce que perçoivent, connaissent ou comprennent réellement les individus que les questions plus générales sur les causes et conséquences du chômage.

Les dépenses d'indemnisation du chômage relèvent d'une double perspective de demande de travail et d'offre de travail mais également d'une approche keynésienne du soutien de la demande globale. La limitation dans le temps de l'indemnisation relève d'une incitation au travail. Par ailleurs, en présence de chômage massif, les dépenses d'indemnisation du chômage soutiennent la demande globale par le jeu du multiplicateur keynésien. Il semble que la logique d'incitation à la reprise d'emploi soit devenue une norme tant elle est intégrée au-delà même du fonctionnement des

mesures. Elle est sur-interprétée par tous les individus interrogés et non seulement par les plus ciblés par la mesure puisque si les individus enquêtés savent que l'indemnisation est limitée dans le temps, 83 % pensent de manière erronée qu'elle est dégressive et c'est le cas encore pour 75 % des chômeurs ; en outre les plus diplômés, les titulaires des revenus les plus élevés, les cadres supérieurs ou indépendants qui prétendent pourtant mieux connaître les mesures que les individus des autres catégories tendent à se tromper davantage encore ! (tableau A5)

Les résultats des évaluations économétriques de l'efficacité sur l'emploi de la dégressivité de l'indemnisation du chômage, très ambigus, ont sans doute contribué à sa suppression.

Plus globalement, la question des incitations financières pour la reprise d'activité des chômeurs et notamment des bénéficiaires de minima sociaux a fait l'objet de plusieurs études empiriques. Les mesures d'intéressement qui permettent aux bénéficiaires de cumuler pendant un certain temps minimum social et salaire s'inscrivent dans la logique qu'« il faut rendre le travail payant » (OCDE, 1997). Les analyses relatives aux « trappes à inactivité » suggèrent qu'un individu sans emploi qui bénéficie d'un revenu alternatif trop important, comparé au salaire auquel il pourrait accéder en travaillant, pourrait être désincité financièrement à reprendre une activité professionnelle. Les résultats de l'enquête sont mitigés concernant cet effet éventuellement désincitatif du RMI : une très faible proportion d'individus pense que le RMI est trop élevé mais une part non négligeable pense que certains bénéficiaires du RMI ne cherchent pas d'emploi. Ce dernier résultat est cependant difficile à interpréter en termes d'effet désincitatif reconnu par les individus interrogés dans la mesure où la réponse peut également signifier que certains Rmistes ne cherchent pas d'emploi car leur employabilité est trop faible⁹. C'est d'ailleurs ce qui semble approuvé par les individus de notre échantillon : la formation, conformément aux enseignements de la théorie du capital humain (Becker, 1962), est considérée comme un moyen largement reconnu pour renforcer l'employabilité des bénéficiaires du RMI.

Concernant le RMI toutes les études empiriques récentes ne sont pas unanimes à valider ce caractère désincitatif. Ainsi, en introduisant dans le modèle standard d'offre de travail une consommation de survie et en distinguant dans le temps libre le véritable loisir de l'oisiveté, Pucci et Zajdela (2004) mettent en avant qu'une majorité des allocataires du RMI souhaitent travailler quel que soit le taux de salaire en vigueur¹⁰. Ceci nuance la portée des analyses relatives à l'impact des « trappes à inactivité ».

9. L'enquête n'interroge pas les individus sur les raisons de la non recherche d'emploi par ces bénéficiaires du RMI.

10. Voir également Margolis, Starzec (2005). Ceci rejoint les résultats obtenus par Klein, Le Clainche (2007) à partir d'une exploitation du panel des bénéficiaires des politiques d'emploi de la Dares qui montrent que les bénéficiaires des CES notamment insistent très largement sur l'utilité (et le bien-être) procuré par le travail en dépit même de la faible rémunération qu'ils obtiennent. Ceci peut toutefois refléter un phénomène d'adaptation à des conditions de vie précaires. Ceci peut également traduire un effet de sélection.

Enfin concernant les contrats aidés, la faible connaissance qu'en ont les individus rend compte des modifications récurrentes des dispositifs et de leur ancienneté souvent faible. Ces dispositifs de la politique de l'emploi reposent en outre sur une pluralité de principes théoriques (soutien de la demande de travail, amélioration du capital humain, soutien de la recherche d'emploi (*job search*), gestion de l'effet d'hystérèse du chômage) dont la connaissance précise reste peu accessible dans le débat public.

■ Conclusion

L'analyse des perceptions subjectives des individus sur les politiques économiques prend de l'ampleur dans les travaux économiques depuis quelques années. Elle permet en outre de compléter celles fondées sur des comportements, lesquels sont parfois difficiles à observer.

Une telle question mérite également une attention particulière dans la mesure où elle indique aussi une voie d'amélioration de la transmission de l'information à destination des individus en particulier de ceux qui sont la cible potentielle des différentes mesures de politique publique. Or il est pertinent de penser que la qualité de l'information détenue par les individus est un déterminant de l'efficacité de telles mesures. On note d'ailleurs pour certains dispositifs d'aide sociale ou de politiques d'emploi des phénomènes de non-recours par les bénéficiaires ou de non-consommation par les utilisateurs du côté de la demande de travail mais également des phénomènes de stigmatisation qui réduisent par exemple les effets des contrats aidés comme outils de lutte contre la sélectivité du marché du travail. En période de chômage croissant, le non-recours ou la non-consommation des crédits alloués sont de surcroît particulièrement dommageables.

S'agissant des causes du chômage et des conséquences en termes de mesures efficaces, on constate à travers cette étude que les individus en ont une perception assez cohérente. Des enquêtes qualitatives complémentaires apporteraient des éclairages intéressants sur la compréhension des individus des mécanismes du chômage. Si on s'arrête à la technique des questionnaires fermés, la formulation des questions mériterait d'être précisée car certains énoncés peuvent se référer à différents mécanismes que les individus peuvent méconnaître. Ainsi concernant la question sur les causes du chômage, « la multiplication des délocalisations » peut suggérer par exemple une réponse au dumping social de la part de certains pays offrant peu de protection sociale à leurs employés ; elle peut aussi être associée à une stratégie d'accroissement des parts de marchés ; elle peut rendre compte également de réallocations d'emplois (Gautié, 2009). Par ailleurs, « l'importance du progrès technique » peut signifier l'existence d'un retard technologique de certaines entreprises qui perdent alors leur compétitivité (le chômage touche tout le monde) ou bien l'existence d'un changement organisationnel affectant la plupart du temps les moins qualifiés.

En outre, on constate que les individus interrogés tendent à sur-interpréter la logique des incitations à la reprise du travail, en la percevant à l'œuvre de façon erronée notamment dans le cadre de l'indemnisation du chômage, attestant d'une norme construite au fil des années par les mesures de politiques d'emploi, les discours politiques et la force du débat public sur les causes du chômage.

Par ailleurs, il ressort de cette étude que si la connaissance des dispositifs de politiques d'emploi dans la population est loin d'être exhaustive, elle dénote un certain intérêt de la part des individus. Il est probable que les plus concernés soient la plupart du temps les mieux informés. On note toutefois un résultat qui milite pour un approfondissement, dans les enquêtes d'opinion, de la connaissance réelle des contenus des mesures dont on cherche à vérifier la notoriété. Ainsi si le fait d'être sans diplôme diminue la probabilité de détenir des informations perçues par les individus comme correctes ou exhaustives sur les dispositifs institutionnels d'aide à l'emploi, la détention d'un diplôme élevé ne garantit pas toujours une meilleure connaissance effective en dépit des prétentions des individus. Nous le vérifions seulement sur l'indemnisation du chômage, l'enquête ne permettant pas d'aller au-delà sur d'autres volets de la politique d'emploi. Un effort d'information doit sans doute être renforcé à l'égard des publics non diplômés pour leur faciliter l'accès aux dispositifs. Cela ne garantit toutefois pas l'efficacité des mesures si les plus diplômés ou les individus occupant les postes à responsabilité dans les organisations susceptibles d'embaucher, n'en connaissent pas réellement les principes. Enfin, dans la mesure où certaines études font état d'une « singularité française » concernant la place du travail, telle celle de Davoine, Méda (2008), qui montre que les Français redoutent plus fortement le chômage et déclarent attacher une plus forte importance au travail que les autres Européens en moyenne, une comparaison européenne des perceptions sur le chômage et les politiques d'emploi développées pourrait s'avérer également pertinente.

Références bibliographiques

- Algan Y. et P. Cahuc, 2006, « Civic Attitudes and the Design of Labor Market Institutions: Which Countries Can Implement the Danish Flexicurity Model? », *IZA Discussion Paper*, 128.
- Audric S., P. Givord et C. Prost (2000), « Estimation de l'impact sur l'emploi non qualifié des mesures de baisse de charges », *Revue Economique*, 51 (3) : 513-522.
- Barlet M., D. Blanchet, L. Crusson, P. Givord, C. Picart, R. Rathelot et P. Sillard, 2007, « Flux de main d'œuvre, flux d'emplois et internationalisation », in Insee, *L'Economie française*, édition 2007, Insee, Paris.
- Boarini R. et C. Le Clainche, 2009, « Social Preferences for Public Intervention : An Empirical Investigation Based on French Data », *The Journal of Socio-Economics*, 38 (1) : 115-128.

- Becker G, 1962, « Investment in Human Capital: A Theoretical Analysis », *Journal of Political Economy*, 70 (5) : 9-49.
- Benabou R. et J. Tirole, 2006, « Belief in a Just World and Redistributive Politics », *Quarterly Journal of Economics*, 121 : 699-746.
- Blanchard O. et J. P. Fitoussi, 1998, « Croissance et chômage », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, n° 4, La Documentation Française, Paris.
- Blanchard O. et J. Tirole, 2003, « Protection de l'emploi et procédures de licenciement », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, n° 44, La Documentation Française, Paris.
- Blanchard O. et Wolfers, 2000, « The Role of Shocks and Institution in the Rise of the European Unemployment : The Aggregate Evidence », *Economic Journal*, 110 (462) : 1-33.
- Bourgeois C. et C. Tavan, 2009, « le Revenu de Solidarité Active : principes de construction et effets attendus », *Lettre Trésor-éco*, n° 61, juillet, 8 pages.
- Bunel M., F. Gilles, Y. L'Horty, 2009, Les effets des allègements de cotisations sociales sur l'emploi et les salaires : une évaluation de la réforme Fillon de 2003, *Document de travail CEE*, n° 122.
- Cahuc P. et Kramarz, 2004, « De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle », *Rapport pour le Ministre de l'économie et pour le Ministre du travail*, décembre.
- Cahuc P. et A. Zylberberg, 2003, *Microéconomie du marché du travail*, Repères, la Découverte.
- Campens E., 2003, « Une évaluation dynamique des politiques sur les bas salaires », *Mimeo*.
- Clark A et A. Oswald, 2002, « Unhappiness and Unemployment », *Economic Journal*, (May 1994), 104, pp.648-659. Reprinted in *The International Library of Critical Writings in Economics: Happiness in Economics*, R.Easterlin (ed.), Edward Elgar.
- COE, 2008, *Document de synthèse relatif aux causes du chômage*, janvier, 97 pages.
- Corneo G. et H. P. Grüner, 2002, « Individual Preferences for Political Redistribution », *Journal of Public Economics*, 83 (1) : 83-107.
- Cornilleau G. et M. Elbaum, 2009, Indemnisation du chômage : une occasion manquée face à la crise ?, *Lettre de l'OFCE*, n° 307, février.
- Crépon B. et R. Desplatz, 2001, « une nouvelle évaluation des effets des allègements de charges sociales sur les bas salaires », *Economie et Statistique*, 348 : 1-24.
- Daniel C. et C. Tuchsirer, 1999, *L'Etat face aux chômeurs*, Flammarion.
- Davoine L., D. Méda, 2008, Place et sens du travail en Europe : une singularité française ? *Documents de travail du Centre d'Etudes de l'Emploi*, n° 96, février, 116 pages.
- Dormont B., D. Fougère et A. Prieto, 2001, « l'effet de l'allocation unique dégressive sur la reprise d'emploi », *Economie et statistique*, 343 : 3-28.
- Erhel C., 2009, « Les politiques de l'emploi », Paris, PUF, Que Sais-je, 128 pages.
- Even K. et T. Klein, 2008, « les contrats et stages aidés : un profit à moyen terme pour les participants ? Les exemples du CIE, du CES et du Sife », *Economie et Statistique*, 408-409 : 3-32.
- Fong C., 2001, « Social Preferences, self-interest, and the demand for redistribution », *Journal of Public Economics*, 82 : 225-246.
- Friedman M., 1968, « The Role of Monetary Policy », *American Economic Review*, 58 :1-17.

- Gautié J., 2009, *Le chômage*, La Découverte, Repères, 125 pages.
- Guillaud E., 2008, « Preferences for Redistribution: a European Comparative Analysis », *Document de travail PSE*, n° 2008-41.
- Guillemot D., Pétour P. et H. Zajdela, 2002, « Trappes à chômage ou trappes à pauvreté : quel est le sort des allocataires du RMI ? », *Revue Économique*, 53 (6) : 1235-1252.
- Heyer E. et X. Timbeau, 2002, « Le chômage structurel à 5 % en France ? », *Revue de l'OFCE*, 80 : 115-151.
- Klein T. et C. Le Clainche, 2007, « Les contrats aidés : quelles marges de manœuvre pour les bénéficiaires », *Formation Emploi*, 98 : 77-92, Avril-juin.
- Laffargue J. P., 2000, « Effets et financement d'une réduction des charges sociales sur les bas salaires », *Revue Économique*, Vol. 51, n° 3, pp. 489-498.
- Layard R., 2005, *Happiness : Lessons from a new Science*, Penguin Press.
- Layard R., S. Nickell et R. Jackman, 1991, *Unemployment : Macroeconomic Performance and Labour Market*, Oxford University Press.
- L'Horty Y., 2005, « Chômage structurel, de la théorie aux données », *Travail et Emploi*, 101 : 85-93, janvier-mars.
- L'Horty Y. et C. Rault, 2003, « Les causes du chômage en France : une réestimation du modèle WS-PS », *Revue Économique*, 54 (2) : 271-294.
- Lemoine M., P. Monperrus-Veroni et F. Reynès (2007), « Taux de chômage : la France fait-elle vraiment moins bien que ses voisins ? », *Revue de l'OFCE*, 4 (103) : 241-256.
- Margolis D. et C. Starzec, 2005, « Les prestations sociales et l'offre de travail : y a-t-il une trappe à inactivité ? », *Economie publique*, 17 : 71-120.
- Mortensen D. T. et C. A. Pissarides, 1999. « Job reallocation, employment fluctuations and unemployment », *Handbook of Macroeconomics*, in: J. B. Taylor, M. Woodford (ed.), *Handbook of Macroeconomics*, Edition 1, Vol. 1, chapter 18 : 1171-1228 Elsevier.
- Nickell S., 1997, « Unemployment and the Labor Market Rigidities : Europe versus North America », *Journal of Economic Perspectives*, 11 (3) : 55-74.
- Nickell S., L. Nunziata et W. Ockel, 2005, Unemployment in the OECD since 1960s, What Do We Know ?, *Economic Journal*, 115 : 1-27.
- OCDE, 2009, *Des emplois pour les jeunes*, France, Paris.
- OCDE, 2006, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Paris.
- OCDE, 1997, *Making Work Pay*, Paris.
- Outin J. L., 2008, « RMI et indemnisation du chômage » in Lelièvre M., Nauze-Fichet E., RMI, L'état des lieux, Ed. La Découverte : 101-117.
- Phelps E.S., 1967, « Inflation Expectations and Optimal Unemployment over Time », *Economica*, 34 (135) : 254-258.
- Phelps E.S., 1972, *Inflation Policy and Unemployment Theory*, Macmillan, London.
- Pisani-Ferry J. (dir.), 2000, « Plein Emploi », *Rapport du Conseil d'analyse économique n° 30*, La Documentation Française, Paris.
- Postel Vinay F., A. Saint Martin, 2004, « Comment les salariés perçoivent-ils la protection de l'emploi ? » *Economie et Statistique*, 372 : 41-59.
- Pucci M. et H. Zajdela, 2004, « Quel loisir pour les allocataires du RMI ? L'arbitrage consommation/loisir revisité », février, *Cahiers de la MSE*, n° 2004.106.

- Rémy V., 2006, « les politiques d'allègements de cotisations sociales employeurs », *Travail et Emploi*, 105 : 69-83, janvier-mars.
- Roguet B., 2008, « le coût des politiques de l'emploi en 2006 », *Dares, Premières Synthèses* n° 30.1, juillet.
- Salanié B., 2000, « une maquette analytique de long terme du marché du travail », *Economie et Prévision*, 146 : 1-15.
- Sénik C., 2005, « What Can we Learn from Subjective Data ? The Case of Income and Well-Being », *Journal of Economic Surveys*, 19 (1) : 43-63.

ANNEXE

Tableau A1 : Les deux raisons, par ordre de priorité, qui expliquent le plus le chômage selon les variables socio-démographiques

Explications du chômage/ variables socio-démographiques (Fréquence en %)	Multiplication des délocalisations	Faiblesses de la croissance	Manque de postes à pourvoir	Importance des cotisations sociales employeurs	Progrès technique
Sexe					
Homme	50	40	30	23	17
Femme	46	38	35	22	16
Âge					
18-24 ans	43	32	46	15	20
25-39 ans	46	39	35	27	14
40-59 ans	51	41	27	25	15
60-69ans	50	42	32	18	16
70 ans et plus	47	36	31	18	19
Diplôme					
Aucun, CEP	50	35	33	19	18
BEPC	51	35	34	21	18
BAC	47	36	33	26	15
Enseignement supérieur	41	50	30	26	13
CSP					
Indépendant(e)	56	45	21*	37	10*
Cadre supérieur	35	55	26	33	13*
Profession intermédiaire	54	39	33	23	15
Employé	50	37	37	23	17
Ouvrier(e)	50	33	34	23	17
Au foyer	40	41	33	18	15
Retraité(e)	49	38	32	19	18
Etudiant(e)	43	33	39	17*	19*
Situation dans l'emploi					
Actif occupé	50	39	31	26	16
Inactif	46	38	33	18	17
Chômeur	47	40	43	21	16*
Revenus					
Inf. à 900 euros	43	40	37	21	18
900-1 500 euros	49	38	35	19	20
1500-2 300 euros	46	38	32	24	17
2300-3 100 euros	51	37	33	23	15
sup. à 3 100 euros	45	47	30	27	16
Ensemble de la population	48	39	33	22	17

Tableau A1bis : Les deux raisons, par ordre de priorité, qui expliquent le plus le chômage selon les variables socio-démographiques (suite)

Explications du chômage/ variables socio-démographiques (Fréquence en %)	Marges des entreprises	Formation des salariés insuffisante	Importance des aides aux chômeurs
Sexe			
Homme	16	11	8
Femme	15	9	10
Âge			
18-24 ans	13	10*	14
25-39 ans	14	10	10
40-59 ans	19	9	7
60-69 ans	14	12*	9*
70 ans et plus	16	10*	10
Diplôme			
Aucun, CEP	15	9	11
BEPC	17	11	8
BAC	14	11	11
Enseignement supérieur	16	8	9
CSP			
Indépendant(e)	11*	7	10*
Cadre supérieur	19*	7*	9*
Profession intermédiaire	15	9*	7*
Employé	14	8*	9
Ouvrier(e)	17	13	9*
Au foyer	17	11*	9*
Retraité(e)	16	11	9
Etudiant(e)	17*	11*	15*
Situation dans l'emploi			
Actif occupé	16	9	9
Inactif	17	11	10
Chômeur	12*	10*	7*
Revenus			
Inf. à 900 euros	15	10*	9*
900-1 500 euros	16	11	8
1500-2 300 euros	17	11	9
2300-3 100 euros	18	10*	10*
Sup. à 3 100 euros	13	8*	10
Ensemble de la population	16	10	9

Lecture : les chiffres affectés d'astérisque représentent de faibles effectifs. Source : CREDOC – volet « opinion sur les politiques d'emploi » de l'Enquête « Conditions de vie et Aspiration des Français », 2006.

Tableau A2 : Les deux solutions, par ordre de priorité, les plus efficaces pour lutter contre le chômage selon les variables socio-démographiques

Solutions au chômage/ variables socio-démographiques (Fréquence en %)	Baisser les cotisations sociales des employeurs	Relancer la consommation par une hausse des salaires	Aider à la création d'entreprises	Former les personnes les moins qualifiées	Assouplir les conditions d'embauche et de licenciement
Sexe					
Homme	40	34	22	20	17
Femme	37	30	20	23	17
Âge					
18-24 ans	28	31	29	27	16
25-39 ans	41	37	25	20	14
40-59 ans	44	32	17	18	17
60-69ans	37	29	21	24	21
70 ans et plus	30	28	16	23	20
Diplôme					
Aucun, CEP	36	28	16	25	20
BEPC	41	37	18	21	18
BAC	41	29	23	22	15
Enseignement supérieur	35	31	29	18	13
CSP					
Indépendant(e)	63	21*	19*	11*	20*
Cadre supérieur	46	27	25	14*	15*
Profession intermédiaire	35	38	21	21	15
Employé	43	34	22	22	16
Ouvrier(e)	42	35	23	22	17
Au foyer	35	32	18	17	14*
Retraité(e)	33	30	17	24	21
Etudiant(e)	26	32	30	29	16*
Situation dans l'emploi					
Actif occupé	44	34	31	19	16
Inactif	32	31	33	23	18
Chômeur	39	28	43	24	19
Revenus					
Inf. à 900 euros	40	26	22	25	14
900-1500 euros	35	35	22	23	18
1500-2300 euros	40	35	22	21	18
2300-3100 euros	37	38	24	18	14
Sup. à 3100 euros	43	31	17	20	16
Ensemble de la population	39	39	33	21	17

Tableau A2bis : Les deux solutions, par ordre de priorité, les plus efficaces pour lutter contre le chômage selon variables socio-démographiques (suite)

Solutions au chômage/ variables socio- démographiques (Fréquence en %)	Créer des emplois dans les services publics et les associations	Développer des emplois de services aux particuliers	Favoriser l'investissement dans les entreprises	Augmenter le temps de travail
Sexe				
Homme	14	12	15	14
Femme	18	15	11	10
Âge				
18-24 ans	21	7*	14	10*
25-39 ans	15	14	11	10
40-59 ans	18	16	14	10
60-69ans	9*	14	15	17
70 ans et plus	15	11	13	17
Diplôme				
Aucun, CEP	17	10	10	16
BEPC	16	10	13	12
BAC	16	15	13	11
Enseignement supérieur	16	21	17	8
CSP				
Indépendant(e)	13*	15*	18*	11*
Cadre supérieur	14*	25	15*	9*
Profession intermédiaire	21	19	12	9*
Employé	16	12	11	8*
Ouvrier(e)	17	8*	12	12
Au foyer	21	16	12*	15
Retraité(e)	12	11	14	17
Etudiant(e)	19*	7*	12*	10*
Situation dans l'emploi				
Actif occupé	16	15	13	10
Inactif	15	12	14	16
Chômeur	21	11*	12*	7*
Revenus				
Inf. à 900 euros	24	11*	8*	11*
900-1500 euros	17	11	12	14
1500-2300 euros	17	11	12	10
2300-3100 euros	18	13	15	10
Sup. à 3100 euros	12	21	17	12
Ensemble de la population	17	14	13	12

Lecture : les chiffres affectés d'astérisque représentent de faibles effectifs. Les items « développer le travail à temps partiel » et « renforcer la compétitivité des entreprises en limitant les hausses de salaires » ne sont pas reproduits ici, leurs effectifs étant trop faibles.

Source : CREDOC – volet « opinion sur les politiques d'emploi » de l'Enquête « Conditions de vie et Aspiration des Français », 2006.

Tableau A3 : Fréquences croisées entre les causes du chômage et les solutions possibles

Causes/conséquences du chômage (en première ou deuxième position)	Baisser les cotisations sociales des employeurs	Relancer la consommation par des hausses de salaires	Aider à la création d'entreprises	Former les personnes les moins qualifiées	Assouplir les conditions d'embauche et de licenciement	Créer des emplois dans les services publics et les associations
La faiblesse de la croissance	15,5	12,5	7,8	7,9	6	6
Le manque de poste à pourvoir	12	10,8	6,5	7,2	5,7	6,9
L'importance des progrès techniques	6	5	3,2	3,2	3,7	2,6
La multiplication des délocalisations	18,3	17,4	10,6	10,4	8,9	8,1
L'importance des cotisations sociales des employeurs	15,1	7,1	4,2	3,2	3,9	2,4
L'insuffisance de formation des salariés	2,4	3,2	2,2	3,8	2	1,5
L'importance des aides financières versées aux chômeurs	3,5	2,8	1,9	2,6	2	1,5
Les marges trop élevées des entreprises	4,8	6,4	4,2	3,4	2,2	3,4
Autre raison	0,8	0,8	0,9	0,8	0,9	0,5

Causes/conséquences du chômage	Développer le travail à temps partiel	Développer des emplois de services aux particuliers	Favoriser l'investissement des entreprises	Augmenter le temps de travail	Renforcer la compétitivité des entreprises en limitant la hausse des salaires
La faiblesse de la croissance	2,6	5,6	5,8	4,8	3,6
Le manque de poste à pourvoir	2,4	4	4,5	4,5	2
L'importance des progrès techniques	1,5	2,1	2	2	1,3
La multiplication des délocalisations	2,6	7	5,8	5,5	1,5
L'importance des cotisations sociales des employeurs	1,5	2,5	2,7	2,6	0,8
L'insuffisance de formation des salariés	0,6	1	2	1,6	0,5
L'importance des aides financières versées aux chômeurs	1,2	1,1	0,9	1,6	0,3
Les marges trop élevées des entreprises	1,2	2,5	2,2	1,7	0,4
Autre raison	0,3	0,5	0,4	0,4	

Lecture : parmi les 2005 individus de l'échantillon, 18.3% qui répondent que la multiplication des délocalisations figure parmi les deux premières causes du chômage répondent aussi que la baisse des cotisations figure parmi les deux premières solutions possibles. Au delà des deux premiers items, les réponses portent sur des effectifs faibles.

Source : CREDOC – volet « opinion sur les politiques d'emploi » de l'Enquête « Conditions de vie et Aspiration des Français », 2006.

Tableau A4 : Connaissance des mesures de politiques d'emploi selon les variables socio-démographiques

Connaissance des dispositifs selon les variables socio-démographiques (Fréquence en %)	CJE	CI-RMA	CIE	CAE	Maisons de l'emploi	Contrat de profess.	Contrat d'avenir	CIVIS
Sexe								
Homme	61	41	38	33	30	33	29	26
Femme	56	36	33	32	28	25	27	26
Âge								
18-24 ans	67	40	25	32	35	39	26	24
25-39 ans	60	38	38	34	32	31	30	25
40-59 ans	61	45	43	37	30	31	31	29
60-69 ans	61	38	36	30	27	27	32	29
70 ans et plus	39	23	20	23	16	16	15	18
Diplôme								
Aucun, CEP	37	24	18	19	14	17	17	20
BEPC	62	38	34	33	29	30	29	29
BAC	63	43	39	37	30	33	28	24
Enseignement supérieur	70	50	51	43	42	37	37	28
CSP								
Indépendant(e)	50	43	44	23	23	33	27	23
Cadre supérieur	69	47	53	42	38	34	35	29
Profession intermédiaire	68	47	46	38	36	39	30	30
Employé	60	39	37	39	31	30	31	30
Ouvrier(e)	58	38	34	32	29	32	27	24
Au foyer	52	31	28	29	24	23	24	28
Retraité(e)	50	31	28	27	21	21	23	22
Etudiant(e)	68	43	26	30	38	31	30	19
Situation dans l'emploi								
Actif occupé	61	40	38	34	31	32	29	27
Inactif	54	33	27	28	25	23	24	23
Chômeur	65	52	51	47	36	41	37	30
Revenus								
Inf. à 900 euros	52	36	32	32	24	29	24	24
900-1500 euros	53	35	35	31	25	31	22	24
1500-2300 euros	59	39	36	32	30	28	28	29
2300-3100 euros	62	42	32	35	32	24	29	25
sup. à 3100 euros	73	51	47	39	38	37	37	31
Ensemble de la population	58	38	35	33	29	29	28	26

Lecture : 61% des hommes disent connaître le dispositif du contrat jeune en entreprise (CJE).

Source : CREDOC — volet « opinion sur les politiques d'emploi » de l'Enquête « Conditions de vie et Aspiration des Français », 2006.

Tableau A5 Connaissance des règles d'indemnisation du chômage selon les variables socio-démographiques

Connaissance des règles d'indemnisation du chômage (Fréquence de réponses justes en %)	L'indemnisation du chômage...			
	... n'est pas dégressive	... est proportionnelle au dernier salaire perçu	... ne varie pas en fonction de l'âge	... n'est pas versée jusqu'au retour en emploi
Sexe				
Homme	16	80	71	81
Femme	18	80	70	78
Âge				
18-24 ans	22	71	69	81
25-39 ans	18	84	76	84
40-59 ans	14	83	71	84
60-69ans	15	79	66	80
70 ans et plus	21	74	63	61
Diplôme				
Aucun, CEP	19	74	66	67
BEPC	15	77	70	81
BAC	18	81	72	81
Enseignement supérieur	17	89	73	90
CSP				
Indépendant(e)	16	88	69	91
Cadre supérieur	13	91	74	92
Profession intermédiaire	19	84	75	85
Employé	16	79	73	83
Ouvrier(e)	18	79	73	79
Au foyer	16	81	69	75
Retraité(e)	17	78	64	70
Étudiant(e)	19	67	67	79
Situation dans l'emploi				
Actif occupé	15	83	73	85
Inactif	17	77	66	73
Chômeur	25	78	74	83
À été au chômage durant les 10 dernières années				
Oui	22	82	75	75
Non	15	79	68	68
Revenus				
Inf. à 900 euros	18	77	68	75
900-1500 euros	21	77	68	75
1500-2300 euros	15	80	69	83
2300-3100 euros	14	85	73	87
Sup. à 3100 euros	12	86	74	86

Lecture : 25 % des chômeurs savent de façon correcte que l'indemnisation du chômage n'est pas dégressive.
Source : CREDOC — volet « opinion sur les politiques d'emploi » de l'Enquête « Conditions de vie et Aspiration des Français », 2006.

**Tableau A6 : RMI et reprise d'emploi avec salaire faible :
Faut-il maintenir ou baisser le RMI ?**

Solutions/ variables socio-démographiques (Fréquence en %)	Maintenir le RMI à l'identique	Baisser le RMI
Sexe		
Homme	56	42
Femme	58	39
Âge		
18-24 ans	47	50
25-39 ans	59	39
40-59 ans	59	39
60-69ans	58	41
70 ans et plus	58	37
Diplôme		
Aucun, CEP	54	42
BEPC	59	39
BAC	53	46
Enseignement supérieur	61	37
CSP		
Indépendant(e)	46	53
Cadre supérieur	64	32
Profession intermédiaire	62	37
Employé	53	46
Ouvrier(e)	56	43
Au foyer	64	35
Retraité(e)	57	40
Etudiant(e)	52	43
Situation dans l'emploi		
Actif occupé	55	43
Inactif	58	39
Chômeur	64	33
Revenus		
Inf. à 900 euros	58	39
900-1500 euros	60	38
1500-2300 euros	57	42
2300-3100 euros	53	45
Sup. à 3100 euros	61	38
Ensemble de la population	57	41

Lecture : 53 % des indépendants pensent qu'il faut baisser le RMI consécutivement à une subvention versée aux entreprises pour l'embauche de Rmistes contre 46 % qui pensent le contraire (le complément à 100 % est dû aux réponses « ne sait pas »). Source : CREDOC — volet « opinion sur les politiques d'emploi » de l'Enquête « Conditions de vie et Aspiration des Français », 2006.